

Salaires

Au second semestre 2021, le salaire moyen par tête (SMPT) nominal dans les branches marchandes non agricoles a vivement augmenté (+5,0 % au troisième trimestre puis +0,6 % au quatrième, ► **figure 1**), du fait d'une baisse du recours au chômage partiel, les indemnités de chômage partiel s'étant largement substituées aux salaires depuis le début de la crise sanitaire. La reconduction du dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) et la revalorisation du Smic de +2,2 % le 1^{er} octobre ont par ailleurs favorisé le dynamisme des salaires. Cette revalorisation automatique et le net regain de l'inflation ont été les principaux facteurs de hausse du salaire mensuel de base (SMB, ► **encadré**). Au total, le SMPT nominal a retrouvé en fin d'année sa trajectoire d'avant la crise sanitaire. En moyenne en 2021, il a donc nettement rebondi (+6,4 % après -4,9 %), tandis que le pouvoir d'achat du SMPT, érodé par la hausse des prix, a été un peu moins dynamique (+4,6 % après -5,5 %, ► **figure 2**).

Au premier trimestre 2022, les salaires nominaux resteraient dynamiques. En particulier le SMPT augmenterait de 0,9 % (► **figure 1**). Outre la nouvelle revalorisation du Smic de 0,9 % au 1^{er} janvier, les salaires nominaux seraient également dynamisés par la prise en compte, dans les négociations salariales de nombreuses branches, des hausses de prix à la consommation et des difficultés de recrutement. Le chômage partiel, déjà faible fin 2021, reculerait encore légèrement mais ne contribuerait plus que faiblement à l'évolution du SMPT. Au total et compte tenu de l'évolution prévue des prix, l'acquis de croissance à fin mars du SMPT réel serait positif pour 2022 (+1,3 %), malgré une évolution négative au premier trimestre. Le dynamisme des salaires est susceptible de se poursuivre au deuxième trimestre, d'autant qu'une nouvelle revalorisation du Smic, d'au moins 2 %, pourrait avoir lieu compte tenu de l'évolution possible des prix.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a progressé de 1,4 % en 2021, après +2,8 % en 2020. Il a notamment été tiré par les versements de primes exceptionnelles aux agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et par les revalorisations dans la fonction publique hospitalière, prévues par les accords du Ségur de la santé et mises en place à partir de l'automne 2020. Compte tenu de la hausse des prix, les salaires en termes réels ont cependant légèrement diminué dans les APU en 2021 (-0,3 %, après +2,1 % en 2020). En 2022, le SMPT nominal dans les APU rebondirait notamment grâce à la revalorisation du traitement des agents de catégorie C. Au total, dans les APU, l'acquis de croissance à fin mars du SMPT réel pour 2022 serait néanmoins négatif (-1,1 %). ●

► 1. Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

évolutions en %, données CVS

	Taux de croissance trimestriels									Évolution en moyenne annuelle				Évolution par rapport à la moyenne de 2019	
	2020				2021				2022 T1	2019	2020	2021	2022 acquis	2022 acquis	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4							
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	-3,6	-11,4	16,5	-1,8	0,7	-0,2	5,0	0,6	0,9	2,3	-4,9	6,4	3,7	5,0	
Salaire mensuel de base (SMB)	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,6	0,9	1,7	1,5	1,5	1,7	4,8	
SMPT dans les administrations publiques (APU)										1,4	2,8	1,4	1,3	5,6	
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,2	-0,1	0,2	0,0	0,8	0,3	0,8	0,8	1,3	0,8	0,6	1,7	2,4	4,8	
SMPT réel dans les branches marchandes non agricoles	-3,8	-11,3	16,3	-1,9	0,0	-0,5	4,2	-0,2	-0,4	1,5	-5,5	4,6	1,3	0,2	
SMB réel	0,2	0,5	0,2	0,4	-0,5	0,0	-0,4	-0,1	-0,4	0,9	0,9	-0,2	-0,7	0,0	
SMPT réel dans les APU										0,5	2,1	-0,3	-1,1	0,8	

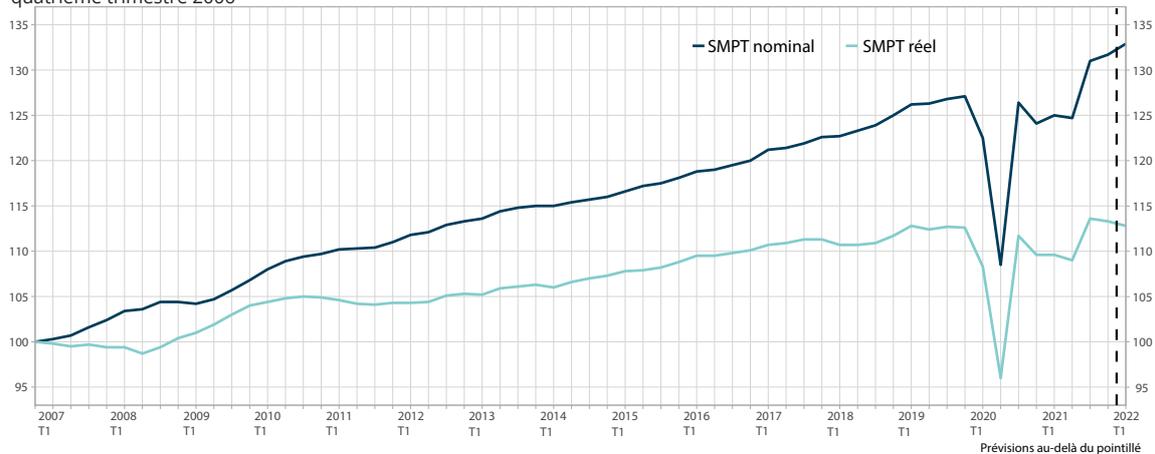
■ Prévission

Note : l'enquête Acemo trimestrielle de la Dares a été suspendue au deuxième trimestre 2020 (données portant sur le 1^{er} trimestre 2020). Les taux de croissance trimestriels du SMB des premier et deuxième trimestres 2020 présentés ici résultent d'estimations, cohérentes avec la variation semestrielle du SMB observée entre T4 2019 et T2 2020.

Source : Dares, Insee

► 2. Salaire moyen par tête, nominal et réel

base 100 = quatrième trimestre 2006



Champ : secteur marchand non agricole.
Source : Insee

Prévoir les évolutions du salaire mensuel de base

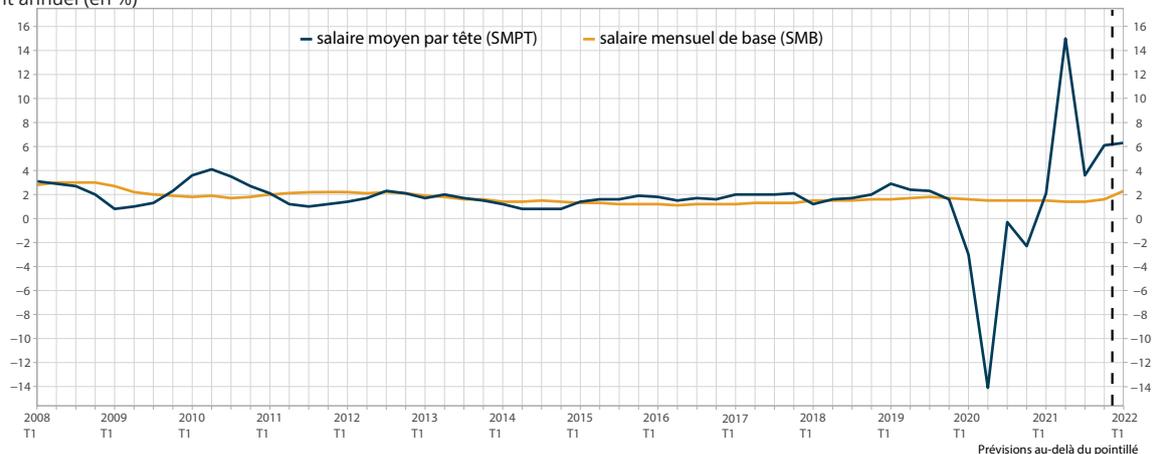
La fin de l'année 2021 et le début de 2022 ont été marqués par un net regain d'inflation et des difficultés de recrutement croissantes dans plusieurs secteurs. Ces facteurs sont susceptibles d'accroître le dynamisme des salaires nominaux.

Dans ce contexte, l'évolution du salaire mensuel de base (SMB) constitue un indicateur plus pertinent que le salaire moyen par tête (SMPT). En effet, le SMPT reflète l'évolution de l'ensemble des composantes de la rémunération, y compris les plus conjoncturelles (contrepartie des arrêts maladie ou du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes), et de ce fait, les évolutions du SMPT ont été fortement affectées par la crise sanitaire ces deux dernières années (► [figure 3](#)).

De son côté, le SMB reflète avant tout la tendance sous-jacente des salaires. Son montant correspond généralement à celui de la première ligne du bulletin de paye d'un salarié. Il ne comprend ni les composantes conjoncturelles prises en compte dans le SMPT, ni les effets sur le salaire moyen de l'évolution de la structure des emplois (en particulier ceux liés à l'élévation tendancielle de la qualification moyenne des salariés). Les fluctuations du SMB sont ainsi habituellement plus lisses que celles du SMPT, entre +1,0 % et +2,0 % en glissement annuel par trimestre depuis fin 2012, y compris pendant la crise sanitaire.

► 3. Salaire mensuel de base (SMB) et salaire moyen par tête (SMPT)

glissement annuel (en %)



Champ : secteur marchand non agricole pour le SMPT, salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales pour le SMB.
Source : Insee, Dares

L'évolution du SMB retrace donc davantage que le SMPT le résultat des négociations collectives de salaires, dont les principaux déterminants sont les prix, l'éventuelle hausse du Smic et les tensions sur le marché du travail. Aussi, une modélisation économétrique des évolutions du SMB, utilisée en prévision, consiste à expliquer la variation trimestrielle du SMB (brute) en fonction de celles de l'inflation et du Smic, ainsi que du taux de chômage comme indicateur de tension sur le marché du travail¹.

Le principal modèle retenu dans le cadre de l'exercice de prévision du SMB s'appuie ainsi sur une dépendance linéaire de l'évolution des salaires vis-à-vis de ces déterminants :

$$\begin{aligned} \Delta \ln(SMB_{brut})_t = & 0,003 + 0,211 \Delta \ln(IPC_{brut})_t + 0,074 \Delta \ln(IPC_{brut})_{t-2} + 0,240 \Delta \ln(IPC_{brut})_{t-3} \\ & \quad (6,5) \quad (5,0) \quad (1,4) \quad (5,1) \\ & + 0,202 \Delta \ln(SMIC_{<1998t4})_{t-1} + 0,072 \Delta \ln(SMIC_{\geq 1998t4})_t \\ & \quad (5,9) \quad (4,4) \\ & - 0,001(tcho_t - tcho_{moyen1975-2019}) + 0,002T1_{<1998t4} - 0,002T2_{<1998t4} + 0,002T1_{\geq 1998t4} \\ & \quad (-3,2) \quad (2,9) \quad (-2,0) \quad (3,6) \end{aligned}$$

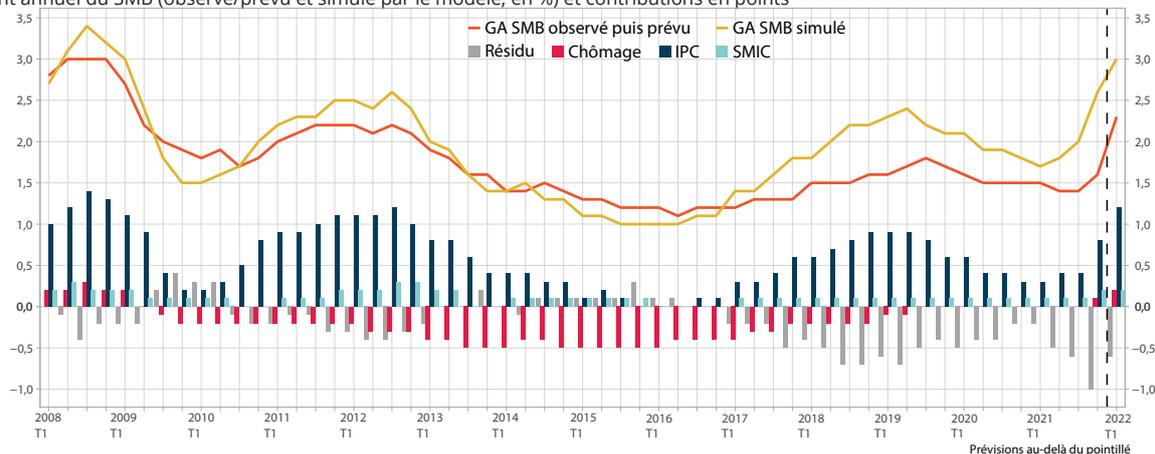
(Période d'estimation : 1985-2019)

Dans ce modèle, la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) est introduite comme variable explicative, au trimestre courant « t », et lors des trimestres précédents, afin de prendre en compte le délai d'adaptation des salaires à l'évolution des prix². Le taux de chômage (variable « tcho »), exprimé en écart à son niveau moyen sur longue période, reflète l'état des tensions sur le marché du travail. Le Smic est intégré dans le modèle en estimant séparément son impact avant et après le dernier trimestre de l'année 1998, pour tenir compte du changement de périodicité de la mesure du SMB dans l'enquête le mesurant (Acemo) à cette date. Enfin, des indicatrices des deux premiers trimestres (T1 et T2) sont ajoutées dans le modèle pour neutraliser la saisonnalité des variables de prix et de salaires.

Un tel modèle possède un pouvoir prédictif usuellement élevé, même s'il a surestimé la variation du SMB au cours des dernières années (les résidus sont systématiquement négatifs, tout particulièrement hors de la période d'estimation, ► [figure 4](#)).

► 4. Modèle de prévision du salaire mensuel de base (SMB) : décomposition du SMB observé puis prévu

glissement annuel du SMB (observé/prévu et simulé par le modèle, en %) et contributions en points



Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Note : les modèles sont estimés sur la période 1998 à 2019. La contribution de la constante (stable sur la période), qui comprend également la moyenne des résidus de 2008 à 2019, n'apparaît pas dans ce graphique.

Source : Insee, Dares

¹ D'autres indicateurs de tension pourraient être mobilisés, comme les difficultés de recrutement (mesurées dans les enquêtes de conjoncture de l'Insee), susceptibles de jouer à la hausse sur les salaires. Si la corrélation est effectivement établie, il apparaît toutefois que la prise en compte de ces difficultés de recrutement dans les équations économétriques n'améliore pas significativement la prévision des salaires : ces difficultés sont avant

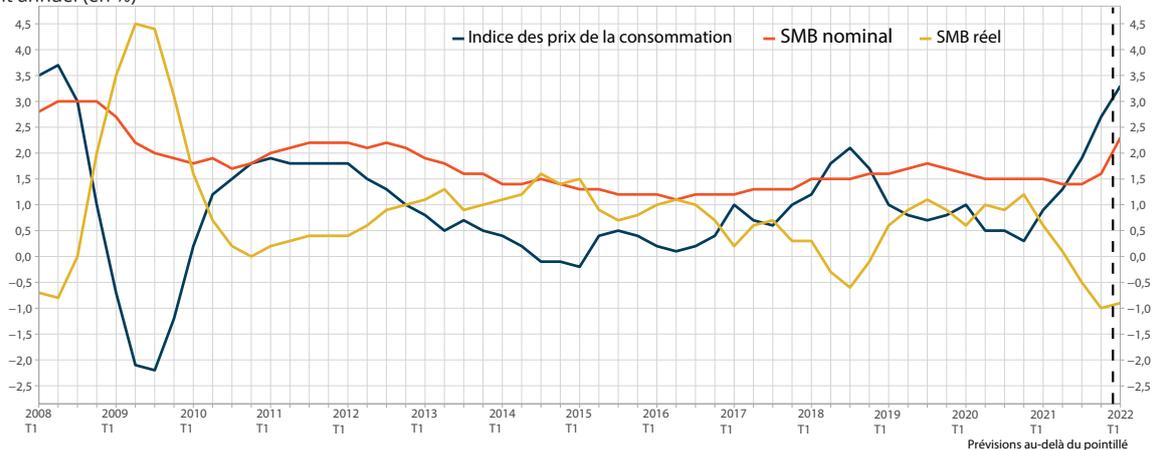
tout très corrélées au taux de chômage, déjà utilisé comme indicateur de tension (► [éclairage](#) pour la *Note de conjoncture* de l'Insee de juin 2019 « Les difficultés de recrutement aident-elles à mieux comprendre l'évolution récente des salaires en France ? »).

² Une modélisation alternative pourrait consister à imposer une indexation unitaire des salaires aux prix. Néanmoins, l'indexation des salaires aux prix ressort en effet empiriquement comme partielle et retardée depuis le milieu des années 1980. Cela peut refléter le fait qu'une part plus importante de l'indexation des salaires passe désormais par l'intermédiaire des prix anticipés (et donc la constante de l'équation). Cette désindexation apparente des salaires aux prix traduirait sans doute aussi le fait que d'un point de vue microéconomique, les revalorisations de salaires se font dans les entreprises sur la base d'accords couvrant des périodes plus longues qu'auparavant, en compensant moins systématiquement, ou de façon seulement partielle, les « surprises » sur l'inflation récente, à la hausse comme à la baisse.

Ainsi, compte tenu du regain d'inflation, tout particulièrement depuis l'été 2021, et de la revalorisation automatique du Smic (+2,2 %) qui s'en est ensuivie au 1^{er} octobre 2021, le SMB a été plus dynamique fin 2021 (+1,6 % en glissement annuel au quatrième trimestre). Au premier semestre 2022, il le serait encore davantage, dans un contexte d'inflation élevée, de tensions sur le marché du travail se traduisant par un chômage relativement bas et d'une nouvelle revalorisation du Smic (+0,9 %) au 1^{er} janvier (une nouvelle revalorisation pourrait également avoir lieu avant la fin du semestre compte tenu de l'évolution possible des prix). En particulier le SMB progresserait de +2,3 % en glissement annuel au premier trimestre (+0,9 % en glissement trimestriel). Cette accélération serait notamment soutenue par les négociations collectives des salaires, dont la mise en œuvre ne devrait être, pour certaines d'entre elles, effective qu'au printemps. Cependant, comme depuis mi-2021, le regain d'inflation érode le pouvoir d'achat du SMB, qui continuerait ainsi de baisser en termes réels début 2022 (► **figure 5**). ●

► 5. Salaire mensuel brut (SMB) réel et nominal et indice des prix de la consommation des ménages

glissement annuel (en %)



Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Source : Insee, Dares

Bibliographie

- Insee, (2002), « Prévoir l'évolution des salaires en France », V. Passeron et F. Romans, *Note de conjoncture* de mars 2002, Insee.
- Insee, (2019), « Les difficultés de recrutement aident-elles à mieux comprendre l'évolution récente des salaires en France ? », *Note de conjoncture* de juin 2019, Insee.
- Insee, (2020), « Les salaires à l'épreuve de la crise sanitaire », F. Guggemos, *Note de conjoncture* d'octobre 2020, Insee. ●